



POLE COMPETITIONS

Procès-verbal n°22

(Mise en ligne le 29/04/2022)

Réunion du : Jeudi 28 Avril 2022

Responsable
Elue référente au Comité Directeur : Mme Céline SCIORTINO

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE COMPETITIONS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions du Pôle Compétitions ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

PERMANENCES

La Commission des Compétitions assure une permanence le lundi, mardi et jeudi de 14H à 17H.

Téléphone : 04.91.32.04.13 ou 04.91.32.04.09

Courriel : secretariat@provence.fff.fr

MODIFICATIONS DE PROGRAMMATIONS DE RENCONTRES

Le nombre croissant de demandes de modifications à la dernière minute, de lieux où d'horaires des rencontres de la semaine en cours et du Week-end, entraîne des dysfonctionnements importants aux seins des services des sports des communes de la Région et de la ville de Marseille, dans les clubs pour lesquels des modifications peuvent apparaître jusqu'au vendredi après-midi et ainsi perturber leur fonctionnement et enfin des services Compétitions et Terrains du District de Provence, nous amène à compter du mercredi 03 Novembre 2021, à ce que toutes les demandes de modifications hebdomadaires arrivées au District de Provence après le mercredi 16h00, **ne soient plus traitées**.

Cela devrait nous permettre d'avoir une situation quasi définitive de la programmation des rencontres du week-end dès le jeudi midi.

Pour information, et pour vous aider dans vos programmations de la semaine et du Week-end, nous vous rappelons que vous pouvez consulter sur le site du District de Provence, dans l'onglet Compétitions puis Occupations des Installations, le lundi soir à partir de 18h00, la totalité des rencontres prévues sur le territoire du District, par date, par lieux et par horaires.

Vous avez donc, du lundi soir 18h00 au mercredi 16h00 pour nous faire parvenir vos demandes de modifications pour la semaine en cours.

De même, le vendredi soir à partir de 18h00, vous pourrez consulter de la même manière sur le site du District, les occupations définitives du Week-end. Cet état étant le référentiel définitif de la programmation des rencontres du Week-end.

Il servira également de référentiel pour les Officiels.

Nous vous rappelons également que toutes vos demandes de modifications doivent être formulées par mail et non pas par téléphone, avec l'entête ou le N° d'affiliation officiel de votre club à l'adresse suivante : secretariat@provence.fff.fr

Cette nouvelle procédure a été validée en Comité Directeur du District de Provence et elle figure sur le Procès-Verbal de la Commission des Compétitions en date du 06 Octobre 2021.

INFORMATION

- **Application de l'article 14 bis des Règlements Sportifs après le 30 novembre 2021.**
Une amende de 20 euros sera infligée par licence manquante (joueurs, dirigeants)
- **Programmation des rencontres**
Conformément aux dispositions des articles 11-4 du Règlement des Championnats Séniors et 8-3 du Règlement des Championnats des Jeunes, le Comité de Direction approuve à l'unanimité, la programmation des rencontres en semaine si nécessaire par la Commission des Compétitions.



SITUATIONS COVID

FIN DES CHAMPIONNATS ET REPORT DES RENCONTRES

Au vu de la communication du Comex de la FFF ci-après, le Comité Directeur du District a décidé également d'appliquer cette disposition à ses compétitions et coupes départementales.

« Dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres, le Comex a examiné lors de sa réunion du 21.04.2022 le dispositif du protocole COVID toujours applicable. Ce dernier prévoit un processus permettant à un club d'obtenir le report de sa rencontre si la situation Covid au sein de son effectif l'impose (4 cas constatés ou 3 cas en Futsal).

Le nombre de demandes de reports est en baisse significative en raison de la diminution du nombre de tests effectués. Pourtant le virus circule toujours notamment dans la population jeune.

Aussi, afin de garantir le déroulement de la fin des championnats nationaux et de ne pas avoir à gérer des reports sur les dernières rencontres de la saison alors qu'elles doivent se dérouler le même jour au même horaire, le Comex a décidé de suspendre pour les 3 derniers matchs des championnats nationaux, la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire. Ce principe s'applique également aux phases finales et aux phases d'accèsion.

Ce principe est identique à celui qui a été appliqué lors des coupes nationales, il n'y a pas de report de la rencontre.

L'équipe qui ne pourrait se présenter sur le terrain à la date prévue au calendrier aurait match perdu, la victoire revenant à l'équipe adverse. »

COMMISSION DES COUPES

Responsable : M. Francis AICARDI

Information

COUPES DE PROVENCE U14, U15, U16, U17

- **1/4 de Finale**

Le tirage au sort des 1/4 de Finale des Coupes de Provence U14, U15, U16 et U17 aura lieu le Jeudi 5 Mai 2022 à 15H au siège du District de Provence.

Les rencontres des 1/4 de Finale de la Coupe de Provence U14 auront lieu le dimanche 15 mai 2022 sur le terrain du premier nommé.

Les rencontres des 1/4 de Finale des Coupes de Provence U15, U16 et U17 auront lieu le mercredi 18 mai 2022 sur le terrain du premier nommé.

COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Responsable : Mme Céline SCIORTINO

Modification aux Calendriers

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1 :

Poule A : MARSEILLE BEACH TEAM n°11 Forfait Général

COMMISSION DES JEUNES

Responsable : Mme Céline SCIORTINO

Modifications aux Calendriers

U15 DEPARTEMENTAL 2 :

Poule 'D' : SC EYGUIERES n°5 Forfait Général

COMMISSION DES FEMININES

Responsable : M. Yacine BEKRAR

Modifications aux Calendriers

FEMININES SENIORS A 8 :

Poule 'B' : SC ST CANNAT FEMININ n°3 Forfait Général

COMMISSION DES SENIORS

Responsable : M. Jean-Marc ARNAUD

Modifications aux Calendriers

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :

Poule C : SO SEPTEMES n°9 Forfait Général

Poule D : USTM n°2 Forfait Général



TRESORERIE

- Forfait général (article 6-2 des Règlements Sportifs) : 200 Euros
- Equipes qui se retirent après élaboration des calendriers (article 2-1 des Règlements Sportifs) : 120 Euros

CLUB	CATEGORIE	SE RETIRE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
MARSEILLE BEACH TEAM	FUTSAL D1		X	200 €
SC EYGUIERES	U15D2		X	200 €
SC ST CANNAT FEMININ	FEM S A 8		X	200 €
SO SEPTEMES	SENIORS D3		X	200 €
USTM	SENIORS D3		X	200 €

- **Amendes Licences Manquantes Dirigeants**

Licence(s) manquante(s) après le 30 Novembre 2021 (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
23789736	12/03/2022	VETERANS 11	LANCON SIBOURG SP/ES SALINS DE GIRAUD	LANCON SIBOURG SP	40
23789736	12/03/2022	VETERANS 11	LANCON SIBOURG SP/ES SALINS DE GIRAUD	ES SALINS DE GIRAUD	20
23790206	19/03/2022	VETERANS 8	AS AIRBUS HELICOPTERS/FC FUVEAU PROVENCE	FC FUVEAU PROVENCE	40
23789747	26/03/2022	VETERANS 11	LANCON SIBOURG SP/AS AIRBUS HELICOPTERS	LANCON SIBOURG SP	40
23878894	27/03/2022	U15 D2	O MALLEMORT/AS MARTIGUES SUD	AS MARTIGUES SUD	20
23789206	02/04/2022	VETERANS 11	ES PORT ST LOUIS/FC ENSUES LA REDONNE	FC ENSUES LA REDONNE	40
23923184	02/04/2022	FUTSAL D1	AFC BELLEVUE/CERCLE ST BARNABE	AFC BELLEVUE	20
24085494	03/04/2022	U15 F A 11 D1	ASPTT MARSEILLE/AS AIX	ASPTT MARSEILLE	40
24085494	03/04/2022	U15 F A 11 D1	ASPTT MARSEILLE/AS AIX	AS AIX	20
23846570	10/04/2022	D3	ISTRES FC/FO VENTABREN	FO VENTABREN	40
24483672	13/04/2022	CPE U18	US CHEMINOTS GDE BASTIDE/AS MAZARGUES	AS MAZARGUES	20
23789407	09/04/2022	VETERANS 11	FC FUVEAU PROVENCE/AS MARTIGUES SUD	FC FUVEAU PROVENCE	20
23790221	09/04/2022	VETERANS 8	ISTRES FC/US PELICAN	ISTRES FC	40
23924702	01/04/2022	FOOT LOISIR	US FARENQUE/USPELICAN	US FARENQUE	20
23924836	01/04/2022	FOOT LOISIR	JS PENNES MIRABEAU/AUBAGNE FC	AUBAGNE FC	20
23924689	08/04/2022	FOOT LOISIR	US FARENQUE/CA CROIX SAINTE	US FARENQUE	20
23923192	09/04/2022	FUTSAL D1	FC ETOILE HUVEAUNE/SAINT HENRI FC	SAINT HENRI FC	20
23790219	09/04/2022	VETERANS A 8	AC PORT DE BOUC/SC ST CANNAT	AC PORT DE BOUC	20
23790219	09/04/2022	VETERANS A 8	AC PORT DE BOUC/SC ST CANNAT	SC ST CANNAT	20
23846579	17/04/2022	D3	FO VENTABREN/ES PORT ST LOUIS	ES PORT ST LOUIS	20
23790918	09/04/2022	VETERANS 8	ES GREASQUE/CA CROIX SAINTE	CA CROIX SAINTE	20
23790207	02/04/2022	VETERANS 8	AC PORT DE BOUC/AS COUDOUX	AC PORT DE BOUC	20
23924885	08/04/2022	FOOT LOISIR	AS NORD AIX/AS LA CIOTAT	AS LA CIOTAT	40
23924895	25/03/2022	FOOT LOISIR	LANCON SIBOURG SP/AS NORD AIX	LANCON SIBOURG SP	20
23924896	25/03/2022	FOOT LOISIR	AS LA CIOTAT/AUBAGNE FC	AS LA CIOTAT	20
23790227	16/04/2022	VETERANS A 8	FC FUVEAU PROVENCE/FC MIRAMAS	FC FUVEAU PROVENCE	20
23790229	16/04/2022	VETERANS A 8	AS GRANS/AC PORT DE BOUC	AS GRANS	40
23790229	16/04/2022	VETERANS A 8	AS GRANS/AC PORT DE BOUC	AC PORT DE BOUC	40
23873582	02/04/2022	U18 D2	ES VITROLLES/FCL MALPASSE	ES VITROLLES	20
24338753	03/04/2022	U14 D3	AS AYGALES CASTELLAS/CA GOMBERTOIS	AS AYGALES CASTELLAS	40
23923110	16/04/2022	FUTSAL D1	ES LA CIOTAT/AS ROGNAC	AS ROGNAC	20

La Responsable : Mme Céline SCIORTINO

